

**Kouadio Djeban YEBOUA**

Département des Arts et Lettres ENS - Abidjan

**Kouamé Emmanuel KOFFI**

Département des Arts et Lettres ENS - Abidjan

## **L'enseignement du français au secondaire en Côte d'Ivoire face à la problématique des enseignants insuffisamment-formés en didactique**

Article reçu le 13.02.2020 / Modifié le 27.03.2020 / Accepté le 05.04.2020

### **Résumé**

En vue de se conformer aux normes internationales, l'Etat ivoirien a fait voter une modification de la loi portant sur l'enseignement pour y introduire une clause relative à l'école obligatoire pour les enfants de six à seize ans. Cet objectif du reste très ambitieux, à ce stade, se trouve confronté à de nombreux obstacles liés globalement à l'insuffisance des ressources par rapport aux besoins colossaux du terrain. Si les moyens déployés ont permis d'avoir quelques salles de classe, il n'en est pas de même pour les ressources humaines qualifiées. En effet, les enseignants du secteur privé, que l'Etat sous-traite, sont sans qualification professionnelle, et de plus en plus, l'Etat lui-même en recrute dans la même configuration. Nous avons donc décidé de conduire des investigations sur les effets de la non-qualification professionnelle des enseignants sur la qualité de l'enseignement/apprentissage du français.

**Mots clés :** apprentissage, didactique, enseignants insuffisamment-formés, enseignement, formation par compétence

### **The problem of insufficiently trained French teachers in didactics in teaching in Ivorian secondary school**

### **Abstract**

In order to comply with international standards, the Ivorian Government passed an amendment to the Education Act to introduce a mandatory school clause for children aged six to sixteen. At this stage, this otherwise very ambitious objective is confronted with many obstacles linked overall to the insufficiency of resources in relation to the colossal needs of the field. While some classrooms have been created as a result of the resources deployed, the same thing cannot be said for qualified human resources. Indeed, teachers in the private sector, whom the State subcontracts, are without professional qualifications, and increasingly the State itself recruits them in the same pattern. We have, therefore, decided to conduct investigations into the effects of teachers' lack of professional qualifications on the quality of teaching/learning of French.

**Key words:** learning, didactics, untrained teachers, teaching, skills training method

### **Pour citer cet article :**

Kouadio Djeban YEBOUA, Kouamé Emmanuel KOFFI (2020). L'enseignement du français au secondaire en Côte d'Ivoire face à la problématique des enseignants non-formés en didactique : étude de cas dans la commune d'Abobo. *Action Didactique*, [En ligne], 5, 66-89. <http://univ-bejaia.dz/pdf/ad5/Yeboua-Koffi.pdf>

### **Pour citer le numéro :**

AMMOUDEN M'hand et BEKTACHE Mourad (dirs), (2020). Le français comme langue enseignée et langue d'enseignement [numéro Varia]. *Action Didactique* [En ligne], 5, juin 2020. <http://univ-bejaia.dz/pdf/ad5>.

## Introduction

Pour parvenir à l'objectif ambitieux de l'école obligatoire pour tous les enfants de six à seize ans, l'État de Côte d'Ivoire a entrepris des réformes qui consistent globalement en des changements profonds apportés au système éducatif afin de l'améliorer pour en obtenir de meilleurs résultats. Il s'agit notamment de la construction d'écoles dites de proximité et de nombreuses salles de classe. Les statistiques du ministère de l'éducation nationale présentent pour l'année 2018 la construction de trente-sept collèges au titre des proximités et la mise à disposition de quatre mille-six-cent-quatre-vingt-une salles de classe réhabilitées dans de dizaines d'établissements. Cependant, ces efforts restent largement en deçà des besoins réels pour faire face à l'insuffisance des ressources par rapport aux besoins énormes du terrain. Il s'agit entre autres d'une pénurie d'infrastructures scolaires mais aussi et surtout d'un déficit d'enseignants. C'est sans doute la raison pour laquelle, en dehors des initiatives gouvernementales, plusieurs projets sont financés par des institutions internationales et sont en cours d'exécution pour tenter de résorber ce déséquilibre d'installations nécessaires à l'activité académique dans l'enseignement du second degré. En outre, l'État se sert du secteur privé qui agit en qualité de sous-traitant en mettant à disposition l'ensemble de ses moyens matériels et humains au service du système éducatif.

Si l'ensemble de ces ressources matérielles et financières déployées ont permis d'avoir de plus en plus d'équipements en termes de bâtiments, il n'en est pas de même pour les ressources humaines qui seraient exactement proportionné à son objet et adapté à son but. Tout porte à croire qu'il suffit de mettre les enfants dans des salles de classe pour atteindre l'objectif de la scolarisation obligatoire. La politique du système éducatif semble ignorer le fait que le succès de toute réforme de l'éducation passe par la qualité du personnel enseignant. On a l'impression que l'accent est loin d'être mis sur la recherche d'un « maître efficace ».

Pour Tardif et Lessard (1999), l'enseignement en tant que profession n'a suscité de réflexion scientifique que récemment dans le cadre des didactiques des disciplines scolaires. Ce champ a longtemps été dominé par des questions en rapport avec le processus d'apprentissage des élèves et les rapports qu'ils établissaient avec le savoir. Mais nous croyons qu'alors que le système éducatif ivoirien essaie de se reformer, il est temps d'examiner la question relative à l'efficacité de l'enseignant par rapport aux performances des élèves tout en essayant d'établir un parallèle avec la formation didactique des ceux qui sont chargés de l'enseignement. Une telle réflexion s'impose dans la mesure où le personnel enseignant du secteur privé ne

dispose habituellement d'aucune qualification professionnelle pour exercer cette fonction. En plus, depuis quelques années, l'État lui-même recrute des enseignants qui sont envoyés en classe après trois semaines de formation alors que le programme de qualification au certificat d'aptitude pédagogique demande impérativement deux années. Nous faisons l'hypothèse que ce grand déséquilibre a un effet négatif sur la qualité de l'enseignement et subséquemment sur les résultats optimaux que leurs apprenants peuvent obtenir.

Pour examiner attentivement cette proposition relative à l'explication de la baisse des performances scolaires, nous avons décidé d'ouvrir un champ d'investigations dans le système éducatif ivoirien. Nous nous intéressons particulièrement à l'enseignement/apprentissage de la langue française. Cette activité intellectuelle se propose de répondre à la question : *quel est l'impact des enseignants insuffisamment-formés en didactique du français sur la performance scolaire des apprenants du secondaire ?* Pour y répondre, nous allons d'abord exposer notre cadre théorique de référence, présenter la démarche méthodologique de recherche avant d'analyser les résultats de nos enquêtes.

## **1. Cadre théorique de référence**

Il s'agit de donner un aperçu général du profil des enseignants du secondaire en Côte d'Ivoire et surtout de présenter les types d'établissements secondaires où ils exercent leurs compétences.

### **1.1. La loi relative à l'enseignement en Côte d'Ivoire**

Selon loi relative à l'enseignement en Cote d'Ivoire :

« Le droit à l'éducation est garanti à chaque citoyen afin de lui permettre d'acquérir le savoir, de développer sa personnalité, d'élever son niveau de formation, de s'insérer dans la vie sociale, culturelle et professionnelle et d'exercer sa citoyenneté. L'éducation est une des priorités de l'État. Elle constitue le service public de l'enseignement. »

Il s'agit de la loi n°95 - 696 du 7 septembre 1995 relative à l'enseignement en Côte d'Ivoire. Elle comporte V Titres et soixante-quatorze Articles qui réglementent l'enseignement en Côte d'ivoire et en posent les fondements.

### **1.2. Rappel du profil de formation à l'École Normale Supérieure**

L'École Normale Supérieure (ENS) d'Abidjan forme aux métiers de l'enseignement et de la vie scolaire. La formation reçue par les étudiants est fondée non seulement sur l'acquisition des connaissances transférables et

praticiennes mais également une formation par la recherche et à la recherche. En clair, une fois admis au concours d'entrée à l'ENS, l'étudiant reçoit une formation académique et pratique en rapport avec sa spécialité. Dès lors, d'entrée de jeu, les étudiants sont affectés dans les établissements d'enseignement secondaire pour un stage d'immersion ou d'observation pendant un peu plus d'une semaine. Après ce stage, débute le premier semestre de l'année académique ponctué de cours magistraux et de travaux dirigés. Par la suite, les étudiants auront droit à un stage de socialisation, stage durant lequel ils disposent de quelques outils pour mieux s'imprégner des pratiques pédagogiques sur le terrain. Au retour de ce deuxième stage, les étudiants subissent les examens de fin du premier trimestre. C'est alors que débute le deuxième trimestre qui prend fin par un examen.

Dès lors, les étudiants admis en deuxième année débutent une nouvelle année académique par les cours de didactique. Ces cours de didactiques sont suivis de micro-enseignement. Pendant le micro-enseignement, chaque stagiaire se présente avec une fiche de séance préalablement élaborée et en présente une séquence. Sa prestation est suivie de critiques. Dès après, les étudiants sont soumis à un examen avant d'être envoyés en stage de professionnalisation qui dure environ six mois. Pendant ce stage de professionnalisation, chaque stagiaire est conseillé par un professeur tuteur chevronné de collège ou de lycée et encadré par un enseignant de l'Ecole Normale Supérieure. A la fin du stage, une note d'encadrement est donnée au stagiaire par le professeur encadreur de l'ENS, conjointement avec le professeur conseiller de collège ou de lycée. Un examen pédagogique national est organisé pour l'épreuve de titularisation. Le jury est composé d'un professeur de l'ENS, d'un Inspecteur Général de l'Education Nationale (IGEN) ou d'un Inspecteur de l'Enseignement Secondaire (IPS) et d'un professeur de collège ou de lycée selon le profil du stagiaire. A la suite de la délibération, les résultats de l'examen pédagogique de titularisation sont affichés et les étudiants admis à l'examen pratique sont mis à la disposition du Ministère de l'Éducation Nationale.

En somme, le processus de formation de l'enseignant du secondaire se déroule sur deux années. La formation académique et pratique que les étudiants reçoivent à l'ENS est peaufinée par le stage pratique. Les étudiants formés dans ces conditions sont outillés pour mieux affronter les difficultés du métier.

### **1.3. Le profil des enseignants du secondaire privé en Côte d'Ivoire**

Les enseignants du secondaire privé sont recrutés selon deux critères. D'une part, certains reçoivent une autorisation d'enseigner, d'autre part, certains exercent le métier d'enseignant sans aucune autorisation.

### **1.3.1. Les enseignants avec une autorisation d'enseigner**

Les enseignants désireux d'enseigner, titulaire d'un DEUG 2 (Diplôme d'Études Universitaires Générales) ou d'un DUEL (Diplôme Universitaire d'Études Littéraires) ou d'une licence d'enseignement, parfois de tout autre licence ou diplôme équivalent adressent une demande à la DEEP (Direction de l'Encadrement des Etablissements du Privé). Cette demande est appuyée d'un dossier comprenant, entre autres, un casier judiciaire, un certificat de nationalité, le diplôme et des frais qui s'élèvent à vingt mille francs CFA (20.000 F CFA). Une fois le dossier accepté, dans le mois d'Août de chaque année une formation est organisée pendant trois semaines à l'intention des impétrants. C'est la suite de cette formation sommaire qu'est délivrée l'autorisation d'enseigner.

### **1.3.2. Les enseignants sans autorisation d'enseigner**

Certains étudiants titulaires d'un DEUG, d'un DUEL, d'une licence ou de tout autre diplôme équivalent adressent directement leur demande à la direction d'un établissement secondaire privé de leur choix. Dès lors qu'un avis favorable leur est accordé par cette direction, ils deviennent de facto enseignants de cet établissement privé. Sans formation préalable, ils entament les cours dans leur spécialité. Ils font ainsi partie de l'effectif des enseignants reconnus de l'établissement. En tant qu'enseignant du secondaire, ils n'ont pour toute connaissance intellectuelle, pour la pratique du métier, que la formation académique reçue dans les écoles et universités.

## **1.4. Les types d'établissements scolaires en Côte d'Ivoire.**

La Côte d'Ivoire compte plusieurs types d'établissement secondaires dans son système éducatif.

### **1.4.1. Les établissements secondaires publics**

Le cycle secondaire en Côte d'Ivoire comprend l'enseignement secondaire général, l'enseignement technique et la formation professionnelle. L'enseignement secondaire général est organisé en deux cycles. Le premier cycle a une durée théorique de quatre années et est sanctionné par le Brevet d'Étude du Premier cycle (BEPC). Le second cycle a une durée de trois années et est sanctionné par le baccalauréat. Dès le lendemain des indépendances en 1960, le système éducatif ivoirien, fondé sur le modèle hérité de la France, institue l'école gratuite et obligatoire afin d'encourager la scolarisation des enfants en âge d'aller à l'école. Cependant, depuis quelques années, l'État se désengage au niveau de la construction d'établissements secondaires au profit du privé. En 2005, sur 522 établissements secondaires, 370

appartenait au secteur privé. L'Etat ivoirien ne détenait que 152 établissements secondaires.

#### **1.4.2. Les établissements secondaires privés laïcs**

Selon l'article 5 de la loi relative à l'enseignement en Côte d'Ivoire : « Le service public de l'enseignement peut être concédé à des établissements d'enseignement privé. L'État fixe notamment les conditions d'ouverture et d'agrément des établissements d'enseignement privé. ».<sup>1</sup> Dès lors, plusieurs établissements secondaires ont été construits par des opérateurs économiques. Ils sont donc seuls gestionnaires de ces écoles. Ils recrutent eux-mêmes leurs enseignants.

#### **1.4.3. Les établissements secondaires privés confessionnels**

Les établissements secondaires privés confessionnels se présentent comme des écoles d'utilités publiques mais aussi comme des entreprises privées. Il s'agit dans ces établissements d'enseigner, d'éduquer mais aussi d'apporter quelques connaissances religieuses. Dans ce sens, ces écoles assurent les missions éducatives et sociales que leur confie la communauté religieuse.

## **2. Cadre méthodologique**

Il s'agit de présenter le lieu d'enquête, les outils de collecte de données et les différentes méthodes utilisées pour analyser les résultats obtenus.

### **2.1. Présentation du lieu de l'enquête**

#### **2.1.1. La population cible**

Notre corpus large est constitué de l'ensemble des enseignants du second degré en fonction dans la commune d'Abobo, soit trois-mille-sept-cent-soixante-neuf. Comme il est impossible de soumettre l'ensemble de ces personnes à une entrevue au cours de laquelle ils seraient interrogés sur leurs profils professionnels dans l'intention d'avoir des données à analyser, il nous fallait nous limiter à un corpus restreint. Le corpus restreint, c'est l'ensemble des personnes rencontrées effectivement dans le cadre de l'enquête. Nous l'avons défini en fonction d'un critère de représentativité de l'échantillon. Le tableau ci-après caractérise la population enseignante effectivement rencontrée dans le cadre de cette enquête

---

<sup>1</sup> Il s'agit de la loi citée plus haut

**Tableau 1 : caractérisation de l'échantillon de la population enquêtée**

	Sexe	Classification par ancienneté ou expérience professionnelle				Spécification par diplôme obtenu ou le niveau d'étude					Statut /qualification professionnelle		
		1 <sup>ère</sup> année	2 à 5 ans	5 à 10 ans	+ de 10 ans	Deug LM	L 3 LM	Maitri M1/ 2 LM	L3/M Autres filières	BTS	CAP PL/PC	Auto d'ens DEEP	Sans auto
PC	M	1	5	8	4	3	2	1	3	2	3	2	9
	F	0	1	5	0	2	4	2	3	1	2	5	8
PL	M	2	2	5	6	1	4	8	1	0	2	6	2
	F	1	1	2	0	0	1	4	0	0	1	2	0
Total		4	9	20	10	6	11	15	7	3	8	15	19

Le tableau ci-dessus dépeint les caractères distinctifs de notre échantillon de la population enquêtée. Nous avons envisagé un certain nombre de variables plus ou moins révélateurs d'un aspect à examiner lors de l'analyse de nos hypothèses de recherche. En termes de statistique, une variable se caractérise par un ensemble d'événements élémentaires probables susceptibles de modifier des résultats. Nous les avons exprimés par des nombres réels pour en établir des proportions quantifiables. Ce qui est observé ou mesuré ici sur les enseignants de cette population statistique constitue à la fois des variables qualitatives et quantitatives.

Nous avons distingué les professeurs de collège (PC) de ceux du lycée (PL). Le parcours académique est ainsi directement mis en parallèle la profession. Pour ce faire, nous avons présenté les cinq éventualités possibles. Notre caractérisation de la population enquêtée révèle la présence d'enseignants titulaires d'une licence ou d'une maîtrise dans une autre filière universitaire. Nous n'avons pas jugé nécessaire de considérer ces différentes filières comme étant à part ou comme ne devant pas être confondues. L'expérience professionnelle est une autre variable pour caractériser la population enquêtée. Nous avons voulu, à travers le nombre d'années d'expérience professionnelle, mettre en avant des connaissances ou pratiques acquises au contact de la réalité de terrain ou par une longue pratique de la classe. Avoir de l'expérience peut être enrichissant pour un enseignant étant entendu que, pour la plupart des recruteurs du privé<sup>2</sup>, toute nouvelle expérience permet à l'enseignant de développer de nouvelles compétences en termes de savoir-faire et savoir-être. En réalité, dans notre cas, l'ancienneté n'est pas toujours

<sup>2</sup> Généralement le directeur des études appelé communément le DE

un facteur d'accroissement du savoir-faire. En effet, l'expérience de méthodes d'enseignement obsolètes rend les anciens réfracteurs aux nouvelles méthodes didactiques. La dernière spécificité dont on mesure la présence sur notre population enquêtée est la qualification professionnelle. Nous entendons par qualification professionnelle l'aptitude intellectuelle d'une personne à exercer le métier d'enseignant.

Pour observer l'ensemble de ces facteurs sur lesquels il est raisonnable de conjecturer, de présumer, ou de prévoir l'existence dans le système éducatif ivoirien, nous avons conçu une grille d'observation. Notre méthodologie de travail requiert à ce sujet un procédé scientifique d'investigation et de constatation attentive de ces faits tels qu'ils se produisent, sans volonté de les modifier sur un terrain précis : la circonscription administrative de la commune abidjanaise d'Abobo.

### **2.1.2. L'environnement sociolinguistique d'Abobo**

Pour Bommier, cité par Emérit (2016, p.54), le corpus permet d'avoir à la fois des éléments à examiner, mais aussi « l'environnement descriptif de ces éléments ». Pour une question de représentativité de la fraction de la population enseignante destinée à être étudiée, nous avons fait le choix de la commune la plus peuplée d'Abidjan et certainement de toute la Côte d'Ivoire : Abobo. Étant donné que nous abordons l'étude d'une question à la fois pédagogique, sociale, économique, et même politique par le collectage de témoignages, d'avis et des données statistiques, il fallait un échantillon typique qui puisse permettre d'étudier les caractéristiques de l'ensemble de la population enseignante ivoirienne dans la distribution de certains caractères. Abobo se caractérise par sa très forte densité et présente un intérêt sociologique incontestable. La qualité de ce qui retient l'attention sur Abobo se trouve dans le fait que c'est une circonscription dite commune dortoir qui, paradoxalement comporte très peu d'investissements étatiques en infrastructures scolaires. La raison de cet abandon se trouve sans doute dans le fait que cette commune abrite une population très peu cultivée qui a une répartition géographique de provenance très large. En outre, à Abidjan, c'est le lieu de refuge pour les migrants économiques de la sous-région ouest-africaine mais aussi pour les ivoiriens à faibles revenus. Le ministère de l'éducation nationale y est représenté par sa subdivision administrative Abidjan 04.

### **2.1.3. L'administration de la DRENET-FP, Abidjan 04**

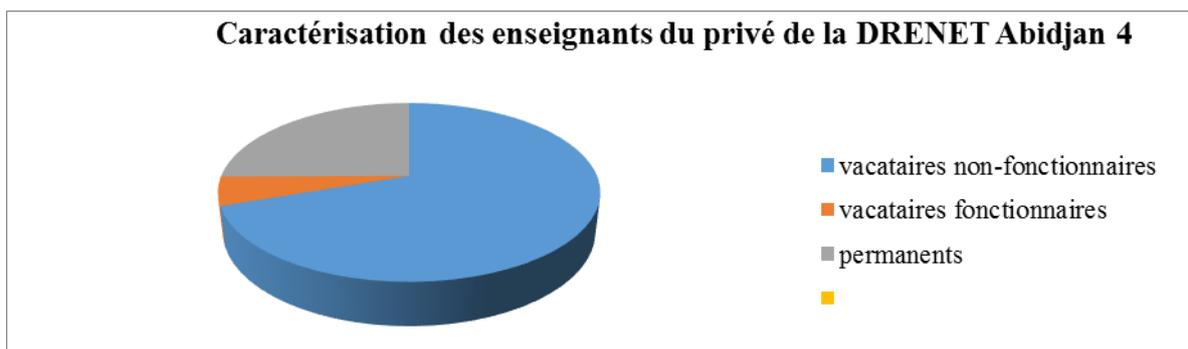
Le Ministère en charge de l'Éducation Nationale, l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle a transféré un certain nombre de ses prérogatives aux structures décentralisées en commençant par les directions

régionales. Celles-ci constituent donc un relais dans la gestion du système éducatif qui dispose néanmoins d'un certain pouvoir de décision. Elles s'occupent globalement, dans les limites de la circonscription, de la planification et de programmation, de la gestion de l'enseignement puis de la gestion des ressources. Concernant particulièrement les questions relatives aux enseignements, les DREN sont en charge, entre autres, du renforcement du traitement des bulletins d'inspection dans le but d'apporter une amélioration à la qualité de l'encadrement pédagogique.

La DRENET-FP Abidjan 04 couvre la commune abidjanaise d'Abobo mais aussi les localités d'Anyama et d'Alépé<sup>3</sup>. Pour des raisons liées à l'étendue de cette zone administrative, nous avons décidé de réduire la portion de territoire enquêtée à la commune abidjanaise d'Abobo.

#### 2.1.4. Les infrastructures scolaires et la population enseignante

En absence de données plus récentes, nous nous sommes appuyés sur l'annuaire statistique de l'enseignement secondaire en date de l'année académique 2016/2017 mis en ligne par la Direction des Stratégies, de la Planification et des Statistiques ou la DSPS. On peut y noter que la DRENET Abidjan 4 compte huit établissements secondaires au public. Ce chiffre est insignifiant au regard de ce qu'offre le secondaire privé avec cent-quarante-un (141) établissements. Le secteur public ne représente donc que 11% des infrastructures scolaires disponibles dans cette circonscription administrative.



La population enseignante du secteur privé de la DREN Abidjan 4 est estimée, pour la période qui nous concerne, à trois-mille-sept-cent-soixante-neuf (3769). Moins du tiers de cet effectif travaille comme enseignants permanents, c'est-à-dire qu'ils disposent d'un contrat à durée indéterminée avec les établissements qui les emploient. Le plus souvent, ces enseignants

<sup>3</sup> Nous avons pris en compte la ville voisine d'Alépé parce que les données que nous avons datent de l'époque où elle faisait encore partie de la DREN Abidjan 4

ont en leurs possessions des autorisations d'enseigner délivrées par les autorités compétentes. Un nombre négligeable des acteurs qui interviennent dans le secteur privé, cent-quatre-vingt-quinze (195), provient des établissements publics et agissent comme des fonctionnaires vacataires des établissements privés. Ceux-ci possèdent pratiquement tous un certificat d'aptitude pédagogique de collège ou de lycée délivré par l'École Normale Supérieure. Plus de deux tiers soit deux-mille-six-cent-quatre (2604) des enseignants du privé dans cette circonscription sont des vacataires non-fonctionnaires.

## **2.2. Les outils de collecte de données**

Cette recherche s'appuie sur plusieurs outils de collecte de données.

### **2.2.1. La recherche documentaire**

Ce travail vise entre autres à mesurer l'ampleur de la présence des enseignants insuffisamment-formés dans le système éducatif ivoirien. Pour ce faire, il nous fallait récolter auprès de l'administration des faits, c'est-à-dire ce qui existe réellement, des jugements que l'administration scolaire porte à la connaissance du public. C'est par exemple, l'ensemble des infrastructures scolaires sur la circonscription visée par l'enquête. Nous sommes conscients que la qualité du travail à produire est intimement liée à la justesse de l'information reçue. L'administration des DRENET dispose de plusieurs listes méthodiques accompagnées de détails et d'explications sur les données importantes de notre recherche. Nous nous en sommes largement servis.

Certaines de ces informations ont été recherchées sur le site web officiel de la DRENET Abidjan 4. Par contre, d'autres ont été obtenues à partir d'un travail de contact de terrain.

### **2.2.2. L'enquête par questionnaire**

Dans le cadre de cette recherche, deux types de questionnaire sont combinés selon le type d'information recherché. Dans le questionnaire fermé, il s'est agi de questions qui imposent aux répondants une série de réponses aux choix. Nous l'avons utilisé afin d'obtenir des renseignements factuels voir observables, jugés d'un accord ou non avec une proposition, connaître la position du répondant concernant une gamme de jugement etc. Concernant le questionnaire ouvert, le répondant exprime librement une réponse que l'enquêteur prend en compte. Ce type de question a été posé pour savoir, par exemple, le type de méthode utilisé en classe par les enseignants insuffisamment-formés que nous avons rencontrés.

### 2.2.3. L'enquête par entretien

Nous avons privilégié l'entretien non-directif. Dans ce type d'entretien, l'interviewé construit son discours à partir du sujet donné sans limitation et sans cadre prédéfini. En dehors des deux premières méthodes d'investigation qui constituent des prises de points de vue d'acteurs du système éducatif dans la circonscription concernée, il nous fallait aussi mener des investigations en situation réelle d'enseignement à travers des constations de terrain.

### 2.2.4. L'observation participante de classe

Pour Bogdan et Tayler (1975 : 65), l'observation participante est une méthode d'investigation « caractérisée par une période d'interactions sociales intenses entre le chercheur et les sujets, dans le milieu de ces derniers ». C'est donc au cours de cette période d'imprégnation que des données sont systématiquement collectées pour servir à l'analyse du chercheur. Pour examiner avec attention le travail d'un enseignant, il convient de se munir d'une grille d'observation. Cet instrument est un tableau récapitulatif des aptitudes et des habiletés à rechercher chez un enseignant en situation réelle de classe. Dans le cadre de l'évaluation des enseignants ayant une qualification professionnelle approximative, nous en avons conçu avec quatre entrées selon la série suivante de données, de renseignements, disposés en lignes et en colonnes, d'une manière claire et ordonnée, pour faciliter la consultation.

Le tableau ci-dessous (cf. Tableau n°2) présente brièvement ce qui fait qu'une personne est plus ou moins recommandable pour l'enseignement, sous forme de degré plus ou moins élevé d'une échelle de valeurs pratiques. Le but précis qu'il se propose d'atteindre est de regarder très attentivement la conformité du cours dispensé avec la progression telle qu'exposée dans le guide d'exécution du programme scolaire. Notre grille d'observation veut également apprécier la qualité du contenu scientifique du cours. Le troisième objectif de cette grille est d'émettre un jugement faisant ressortir les défauts de la démarche méthodologique de l'enseignant sachant que le système éducatif ivoirien recommander avec insistance une conduite interactive du cours. La dernière entrée soumet au jugement de la raison et surtout de notre conscience professionnelle<sup>4</sup>, un certain nombre de capacités requises chez les professeurs visités pour se faire une opinion sur leurs capacités à

---

<sup>4</sup> de formateurs de formateurs

dispenser le savoir et émettre ainsi une opinion favorable ou défavorable sur ce statut d'enseignant.

**Tableau 2 : Grille d'observation de classe**

Entrée	Décomposition de l'entrée	Remarques faites
Cours dispensé et le programme scolaire	Conformité activité du jour/emploi du temps	
	La leçon (titre)	
	La séance (titre)	
	Conformité du cours avec la progression	
Contenu scientifique du cours	Le choix de textes supports/corpus	
	La justesse des définitions	
	L'organisation structurelle du cours	
	Pertinence des traces écrites	
	Les exemples	
Démarche et méthodologie employée	Cours à dominance interactif	
	Cours à dominance dirigiste	
	Respect démarche APC	
Habilités diverses	Questionnement	
	Renforcement	
	Niveau de langue	
	Utilisation du tableau	
	Qualité de l'écriture	

Les résultats obtenus à l'issue de l'ensemble des procédés d'enquête ont été analysés à la lumière de principes normatifs sur lesquels repose une telle démarche de recherche.

### **2.3. Les méthodes d'analyses des résultats**

L'examen d'un travail qui se conforme aux exigences d'objectivité, de précision et de méthode des sciences s'adosse toujours sur un canevas préétabli par des recherches antérieures. Nous avons opté pour deux stratégies analytiques qui nous semblent convenir aux exigences des résultats attendus.

#### **2.3.1. La méthode quantitative**

Cette méthode s'appuie sur des données statistiques pour produire des informations chiffrées que nous utilisons pour démontrer et étayer la représentativité des enseignants concernés par nos investigations. En outre,

cette approche est nécessaire pour l'analyse des résultats des performances scolaires,

### 2.3.2. La méthode qualitative

Parce ce qu'elle privilégie l'aspect soin des résultats, au-delà des données chiffrées mises à jour par l'enquête de terrain, une analyse qualitative s'impose dans ce travail. Elle permettra de mieux décrire l'impact du nombre considérable d'enseignants avec une formation professionnelle approximative sur la qualité de l'enseignement/apprentissage de la langue française. Ce sont ces deux approches qui vont servir de point de repère de l'analyse à suivre.

## 3. Présentation et analyse des données

Il s'agit d'exposer les résultats obtenus à partir de la collecte de données ainsi que leurs analyses.

### 3.1. Les résultats de l'enquête par l'entretien

Nous nous sommes entretenus avec trente enseignants de six établissements privés à raison de cinq enseignants par établissement. Cinq questions ont été posées à chacun des trente enseignants avec lesquels nous nous sommes entretenus. Les résultats sont consignés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau n°3**

N°	QUESTIONS	Oui	Non
1	Avez-vous reçu une formation initiale en didactique du français ?	03	27
2	Assistez-vous à des animations pédagogiques, à des séminaires en français ?	10	20
3	Des séances de recyclage sont-elles organisées à votre intention en didactique du français ?	00	30
4	Etes-vous suivis par les Inspecteurs pédagogiques de l'enseignement secondaire en français ?	05	25
5	Avez-vous besoin de participer à des animations pédagogiques ou d'être recyclé en didactique du français	30	00

#### 3.1.1. La formation et le suivi pédagogique

Vingt-sept enseignants sur trente affirment n'avoir reçu aucune formation initiale en didactique du français. Les trois qui déclarent avoir reçu une formation initiale en didactique sont ceux disposant d'une autorisation d'enseigner. Vingt enseignants disent qu'ils ne participent ni à des animations pédagogiques ni à des séances de recyclage. Aussi, seuls cinq enseignants disent avoir reçu la visite des Inspecteurs Pédagogiques de

l'Enseignement Secondaire (IPES). Dès lors, ils souhaitent participer à des animations pédagogiques ou être recyclés en didactique du français dans le cadre de séminaires pédagogiques.

### 3.1.2. Les critères de recrutement

Sur le mode de recrutement, les trente enseignants des six établissements avec lesquels nous sommes entretenus évoquent trois critères de recrutement. Le premier critère de recrutement se rapporte à l'autorisation d'enseigner. En clair, trois établissements sur six privilégient les enseignants ayant une autorisation d'enseigner. Cependant, il ressort de nos entretiens que plusieurs enseignants n'ont pas encore d'autorisation d'enseigner. Le seul critère qui milite à leur recrutement est le diplôme universitaire qu'ils présentent. En outre, certains affirment que parfois en plus du diplôme universitaire, il faut être recommandé par une tiers personne : un autre enseignant, par exemple.

### 3.1.3. Les moyens didactiques

Les enseignants auprès desquels nous avons enquêté disent ne pas recevoir de guides pédagogiques à l'instar de leurs collègues de l'enseignement secondaire public. Pour la plupart, ils disposent de fiches préconçues, en version électronique, cédées gracieusement ou vendues par d'autres enseignants. En plus, l'achat du livres et ouvrages est à la charge de l'enseignant du privé recruté.

## 3.2. Les résultats de l'enquête par questionnaire

Un questionnaire a été adressé aux trente enseignants auprès desquels nous avons enquêtés. Ce questionnaire se rapporte aux problèmes de la formation continue ainsi qu'à la qualité de l'enseignement apprentissage du français. Les résultats son consignés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau n°4**

N°	QUESTIONS	Oui	Non
1	L'absence et la rareté d'une formation continue ont-elle une incidence sur votre rendement pendant les cours de français ?	25	05
2	Peut-être un bon enseignant du privé sans formation continue ?	03	27
3	La qualité de l'enseignement/apprentissage du français reste faible sans une formation continue	28	02
4	Vos difficultés sont surtout d'ordre pédagogique et didactique	30	00

### **3.2.1 Le problème de la formation continue**

Il ressort des résultats de l'enquête, dans le tableau ci-dessus, que des problèmes subsistent au niveau pédagogique et didactique lorsque l'enseignant ne bénéficie pas d'une formation continue. C'est pourquoi vingt-cinq enseignants sur trente affirment que l'absence ou la rareté de formation continue en français a une incidence sur leur rendement pendant le cours de français. En outre, vingt-sept admettent qu'on ne peut être un bon enseignant du secondaire du privé sans une formation continue.

### **3.2.2. La qualité de l'enseignement/apprentissage du français**

L'enquête révèle que vingt-huit enseignants pensent que la qualité de l'enseignement/apprentissage du français reste faible sans une formation continue. Dans ce même sens, tous les trente affirment que leurs difficultés dans l'enseignement/apprentissage du français sont essentiellement d'ordre pédagogique et didactique.

### **3.3. Les résultats de l'enquête par l'observation directe de cours de français**

Les points observés sont les suivants : le cours dispensé et le programme scolaire, le contenu scientifique du cours, la démarche et la méthodologie employée, les habiletés mis en œuvre. Il s'agit d'un regard critique sur la conduite de la leçon.

#### **3.3.1. Les cours dispensés et le programme scolaire**

Les cours dispensés sont globalement conformes avec le programme scolaire en Côte d'Ivoire pour les dix prestations suivies. Les enseignants renseignent des cahiers de textes pour y inscrire les activités effectuées en français après une prestation. La progression diffère parfois d'un établissement à l'autre du fait que les livres de français sont différents selon les établissements d'un niveau à l'autre. Ainsi les livres de français en vigueur dans les écoles publiques ne sont pas identiques à ceux au programme dans plusieurs écoles privées.

#### **3.3.2. La démarche et méthodologie employée**

Les cours de français observés sont à dominance dirigiste pour toutes les leçons suivies. Nous les avons décrits à partir de cas concrets. En grammaire, en général, la méthode active n'est pas toujours respectée. En cas d'absence de réaction des élèves, suite à une question, les professeurs ont tendance à formuler eux-mêmes les règles et à les porter au tableau. Ces règles ne sont pas reprises par les élèves. Cette attitude des professeurs n'est pas conforme

à la méthodologie de l'enseignement de la grammaire qui part de l'observation, passe par la manipulation et se termine par la formulation de la règle par les élèves. Il s'agit de favoriser l'apprentissage comme le relèvent J. Jolibert, C. Crépon et al. (1984, p.11) « Les activités d'apprentissage, au sens précis du terme où c'est l'enfant qui s'apprend à lui-même, qui se construit son savoir ou ses compétences (avec l'aide des autres. » Les professeurs doivent donc favoriser une bonne interaction entre élèves-élèves et entre élèves-professeur par la reformulation des questions. C'est aux élèves de découvrir la règle suite aux manipulations effectuées en classe. Aussi, la règle portée au tableau doit être celle trouvée et formulée par les élèves. C'est dans ce sens que F. Musgrove, P.H Taylors (1981, p.15) affirment : « Les besoins que les enfants ont besoin de voir satisfait par l'enseignant est par-dessus tout celui de recevoir un enseignement et d'apprendre. » Ces professeurs devront donc éviter de dicter leurs notes sur leurs fiches aux élèves mais ils doivent aider les élèves à construire leur savoir. Lors de l'étape la fixation, les exercices sont résolus au tableau sans un retour à la règle grammaticale ou orthographique qui justifie l'accord. Or, pour une bonne fixation, un exercice conduit à un retour à la règle. L'élève qui a résolu l'exercice doit rappeler la règle qui s'applique à ce cas. Dans ce sens, F. Raynal, A. Reignier (2001, p.299) disent : « Enseigner, c'est organiser des situations d'apprentissages. » Or, dans la plupart du temps, un seul exemple illustration est produit alors que le professeur devrait amener les élèves à produire plusieurs exemples afin d'en choisir le meilleur pour qu'il soit consigné dans les cahiers.

En lecture méthodique, par moment, plutôt que de recueillir les attentes de lecture des apprenants, Des enseignants recueillent parfois un seul avis. Ce qui n'est pas conforme à la démarche méthodologique puisque le terme consacré à l'étape est « les attentes de lecture ». En outre, après le repérage et l'analyse des indices textuels, certains professeurs copient au tableau l'interprétation lorsque les apprenants ne réagissent pas comme ils le souhaitent. Or, comme l'écrivent F. Musgrove, P.H. Taylors (1981, p.3) : « Les élèves attendent de leurs enseignants qu'ils enseignent. Ils valorisent l'énoncé limpide, la claire énonciation des problèmes et le fait qu'on les guide vers la solution. » Il s'agit donc d'aider les élèves à construire leur propre savoir. Au cours de la leçon de « compte rendu du devoir de l'expression écrite », dans la correction de la forme en orthographe grammaticale, les règles qui justifient les accords ne sont pas formulées. Les corrections sont faites au tableau sans justification. Parfois, plusieurs professeurs donnent eux-mêmes la règle et explique sans la participation des élèves.

### 3.3.3. Le contenu scientifique du cours

Nous avons décrit des cours observés. Le choix des textes supports n'est pas forcément mis en cause car ces textes sont contextualisés donc proches de la vie des apprenants. Cependant la justesse des définitions et l'organisation structurelle des cours posent parfois problème. En expression écrite, par exemple, au niveau de la structure classique du récit, dans les exemples produits au tableau, l'élément perturbateur est associé à la situation initiale, les péripéties sont associées à la situation finale. Ce qui n'est pas conforme à la structure classique du récit : Etat initial, élément perturbateur, péripétie, dénouement. En grammaire, l'étude du futur antérieur et du passé antérieur ne s'appuie sur aucun corpus. Ce constat est anormal puisque selon P. Hooffer (1956, p.468) : « La pédagogie contemporaine à l'ambition d'agir en fonction de l'enfant ; son principe le plus caractéristique consiste à partir de l'enfant. » En outre, le professeur fait un amalgame entre le non accompli et l'accompli. L'explication est donnée de façon magistrale. Il arrive que le professeur souligne un groupe de mot composé de préposition et de verbe et donne comme consigne : « Déterminez la nature de ces mots. » plutôt que : « Déterminez la nature du groupe de mot soulignés. » En Compte rendu du devoir d'expression écrite, plusieurs mots incorrectement orthographiés ne sont pas soulignés sur les copies des élèves, alors qu'il s'agit de fautes grossières du participe passé.

En somme, les résultats exposés et les problèmes soulignés montrent aisément plusieurs déficiences en didactique du français dans l'enseignement/ apprentissage dans le secondaire privé. Ces difficultés se situent en amont depuis les critères de recrutement et en aval par les insuffisances pédagogiques et didactiques.

### 3.3.4. Les habiletés diverses

Le point clé à ce niveau est le questionnement. La question est parfois maladroite mais la reformulation est absente. Plutôt que de reformuler sa question, l'enseignant donne de manière anticipée la réponse attendue. Le renforcement n'est pas toujours adapté, ou alors il est absent. Parfois à une réponse attendue, l'enseignant dit : « Très bien ! ». Il surévalue ainsi son appréciation de la réponse de l'apprenant. En d'autres occasions, l'enseignant se contente de reprendre simplement la réponse de l'apprenant. Le niveau de langue est généralement moyen ainsi que la qualité de l'écriture. Mais une mauvaise gestion est faite du tableau à plusieurs occasions.

## 4. Discussion des résultats

Pour un travail qui s'appuie sur un jugement quantitatif et qualitatif, il est indispensable d'interpréter les résultats c'est-à-dire de leur donner une signification.

### 4.1. La question de rendement

Le rendement ou le rapport entre un résultat obtenu et les moyens mis en œuvre pour le produire est une question essentielle dans la recherche des effets de l'utilisation d'enseignants sans qualification professionnelle par le système éducatif ivoirien. Les facteurs explicatifs des revers éprouvés par l'école ivoirienne ne sont certes pas uniquement le fait d'un enseignement de qualité insuffisante. Tout observateur de cette école sait qu'elle est confrontée à d'énormes difficultés politiques, financières et infrastructurelles. En revanche, plusieurs indices nous exhortent à rechercher des causes significatives de l'échec scolaire dans le fait d'enseignants dont l'efficacité est insuffisante en termes de qualité ou de rendement qui laisse beaucoup à désirer.

Chez Hutmacher (1992), les échecs scolaires se résument en un ensemble de comportements chez les élèves qu'on peut qualifier de déperditions de la scolarisation. En Côte d'Ivoire, il s'agit surtout d'échec aux examens de fin de cycle, de redoublement et de renvoi. Mais en quoi l'enseignant sans qualification professionnelle serait-il directement responsable ces insuffisances ou de ces imperfections du système ? Il est difficile de mettre en cause les enseignants du privé au sujet des redoublements, c'est-à-dire du fait que des élèves fassent la même classe deux à trois fois de suite. Effectivement, pour une population élèves du premier cycle du privé estimée à 77.759, nous enregistrons 5.056 cas de redoublement soit un taux de passage en classe supérieure de plus de 93% alors qu'au public ce même taux est réduit à moins de 89%. De ce point de vue, les enseignants ayant une qualification professionnelle insuffisante seraient plus compétents que leurs collègues qui ont des certificats d'aptitude pédagogique. Ces chiffres ne correspondent pas tout à fait à la réalité. Les acteurs du privé que nous avons rencontrés dans le cadre de ces enquêtes ont admis avoir subi des pressions afin de surévaluer les notes de leurs élèves. Pour autant, nous pensons que la véracité de la question de rendement des enseignants avec une qualification professionnelle insuffisante ne devrait pas se poser en termes du nombre d'élèves qui passent en année supérieure mais par rapport à la qualité de la formation dispensée.

Les enseignants du secteur public rencontrés font remarquer que lorsqu'un élève est renvoyé du public pour défaut de moyenne de redoublement et se

retrouve au privé, il devient subitement le meilleur sinon se classe parmi les meilleurs lors des attributions de rang selon le mérite. On assiste à l'effet inverse lorsqu'après le BEPC, un élève ayant fréquenté une école privée se retrouve dans une école publique. L'impact du rendement de l'utilisation des enseignants sans qualification professionnelle se mesure mieux en termes de retard scolaire.

On parle de retard scolaire lorsque, chez un élève, on note un ralentissement du développement des facultés intellectuelles par rapport au niveau d'étude. A chacune des étapes<sup>5</sup> de la scolarisation correspondent des aptitudes intellectuelles fixées implicitement par les décideurs à travers la progression. Le programme scolaire est en effet accompagné d'une progression qui en apporte des précisions sur les savoirs au caractère essentiel et déterminant que les apprenants d'une classe donnée doivent acquérir et être capables d'utiliser à chaque année. Dans la pratique, il est adjoint à tout apprentissage identifié, la période au cours de laquelle cela doit être considéré comme un acquis. Dans l'élaboration d'une fiche pédagogique, il est indiqué en principe les prérequis ainsi qu'un tableau d'habiletés à transmettre. Le retard scolaire se constate lorsque des élèves n'ont pas des savoirs requis et passent en année supérieure.

Le rendement scolaire se mesure en outre dans le cadre de l'évaluation des apprentissages à travers les résultats aux examens dont l'organisation n'incombe pas exclusivement aux enseignants du privé. En ce sens, le bon élève est celui qui a de bonnes notes à des épreuves que son propre enseignant n'aura pas évalué. On apprécie ainsi non seulement les propres habiletés des élèves mais aussi et surtout la qualité de ce qu'il a appris, ou ce qui lui a été enseigné. A ce sujet, les élèves issus de l'enseignement public ont des résultats largement au-dessus de ceux de leurs homologues du privé. Nos questionnaires ont permis d'établir que les élèves du privé sont plus tentés par l'utilisation de moyens frauduleux pour être admis aux examens. Au cours du baccalauréat session 2019, nous avons pu noter que sur huit centres de composition qui constituaient notre jury spécial, cinq avaient des cas de fraudes portant sur plus de 35% des copies. Ces cas de tricherie qui concernent uniquement des établissements privés de la commune d'Abobo ont été découverts par les jurys de correction.

Le bilan du rendement scolaire des enseignants ayant une qualification professionnelle insuffisante nous semble largement dépourvu d'éléments constructifs. Le taux de redoublement exagérément bas n'est pas tel qu'il devrait être. Ce n'est qu'une apparence vue que les moyennes sont dans la plupart des cas portées à un chiffre plus élevé par rapport à la réalité des

---

<sup>5</sup> Le passage d'une classe à l'autre

capacités acquises de ces élèves. Cet état de fait est sans doute l'une des causes des velléités de fraude plus accrues chez leurs élèves. Pour autant, faut-il envisager de faire cesser cette pratique qui consiste à recruter du personnel enseignant sans qualification professionnelle ?

#### **4.2. Les enseignants une qualification insuffisante : un mal nécessaire**

La DREN Abidjan 4 matérialise le mieux le besoin impérieux des enseignants qui ont une qualification professionnelle insuffisante dans le système éducatif ivoirien. L'enseignement privé représente 94% des infrastructures scolaires de cette circonscription administrative. Il prend en charge, uniquement au premier cycle de l'enseignement secondaire, l'encadrement de soixante-dix-sept-mille-sept-cent-cinquante-neuf (77759) élèves là où les structures de l'Etat n'en prennent que dix-sept-mille-cent-soixante-quatre 17164. Le privé emploie au total pour les deux cycles du secondaire, dans la période indiquée, trois-mille-sept-cent-soixante-neuf (3769) enseignants dont deux-mille-six-cent-quatre (2604) n'ayant aucun contrat avec leurs employeurs sont probablement sans qualification.

Ces quelques chiffres indiquent clairement l'importance du secteur de l'enseignement privé pour permettre à l'État d'atteindre l'objectif ambitieux de la scolarisation obligatoire des enfants jusqu'à l'âge de seize ans. Par ailleurs, la contribution de ce phénomène dans la lutte contre le chômage est également un facteur significatif dans la recherche de l'importance des enseignants sans qualification professionnelle. Il faut relever, par-dessus tout, l'importance de ce personnel dans l'organisation des examens nationaux. Sur une soixantaine d'enseignants convoqués dans le cadre du BAC session 2019 dans le centre composition Abidjan 4 du collège Anador 3, il n'y avait aucun enseignant du secondaire public. On comprend dès lors que la présence des enseignants sans qualification professionnelle est un mal en tant qu'ils ont un rendement qui est insuffisant en qualité, mais dont le système éducatif ne saurait se dispenser s'il veut ne serait-ce que pouvoir absorber la demande de scolarisation. Il est donc nécessaire d'envisager des solutions pour rendre ce phénomène tolérable.

#### **4.3. Quelques solutions envisageables**

L'attitude des promoteurs de l'enseignement privé suggère qu'il suffit de savoir pour transmettre. Dans une telle hypothèse, dominer intellectuellement un sujet, d'en avoir une connaissance universitaire est assez pour bien enseigner. La pratique enseignante serait alors inhérente à l'esprit humain et donc antérieure à toute expérience ou tout apprentissage. En réalité, l'enseignement est un métier qui nécessite d'acquérir un ensemble de connaissances et de stratégies d'enseignement notamment par un travail

intellectuel puis par l'expérience. La nécessité d'une formation au métier d'enseignant est soulignée par l'apparition en psychologie de l'éducation, à côté du « savoir-apprendre », nous avons le « savoir-enseigner ». La pratique enseignante est d'autant plus efficace qu'elle procède de la confrontation avec ses pairs, la collaboration et la mise en commun des manières concrètes de l'exercer. Comprendre le siège de la vie psychique et des facultés intellectuelles des apprenants, les obstacles extérieurs ou intérieurs qu'un élève doit surmonter dans son évolution et savoir identifier le mécanisme à déployer pour l'aider constituent des raisons, de plus, pour apprendre ce métier.

Malheureusement, face à ce besoin de formation, on assiste à un concours d'entrée à l'école normale supérieure d'Abidjan très sélectif. Il réunit chaque année environ vingt-mille (20000) candidats dont moins d'un dixième parvient à se faire enrôler par année. Concernant précisément l'enseignement du français, le nombre de places disponible pour les deux cycles de secondaire n'excède guère cent-cinquante (150) en moyenne. Cette réduction drastique creuse chaque année le déficit d'enseignants de français face au besoin immense sur le terrain. La réforme économique à travers le programme d'ajustement structurel imposé à la Côte d'Ivoire par le Fonds monétaire international handicape toute volonté de l'État de faire mieux. De l'autre côté, toute personne qui réussit le concours d'entrée à l'ENS est systématiquement destinée à la fonction publique. L'État prend entièrement en charge le coût de la formation en plus des bourses d'étude qui leur sont attribués. Les charges directes et indirectes de fabrication d'un enseignant normal<sup>6</sup> sont excessives pour que l'État puisse supporter d'en envoyer aux établissements privés. Par contre, pourquoi ce secteur privé ne pourrait-il pas être obligé de faire former ses enseignants dans des conditions similaires ou en partageant les frais de formation avec ses potentiels enseignants ?

L'école normale pourrait ouvrir une section qui mène à l'obtention du diplôme (CAP/PC, CAP/PL) à titre privé pour les enseignants du privé en puissance. Cela passe par la création de plusieurs autres ENS et par surtout un engagement de l'État à s'assurer que tous les promoteurs de ce secteur d'activité se conforment à une telle exigence. Nos enquêtes révèlent que le budget de fonctionnement<sup>7</sup> des établissements privés est exécuté à plus de 80% par les seuls frais d'inscription des élèves. Du coup, les cent-vingt-mille francs CFA pour le premier cycle et cent-quarante-mille francs au second cycle, pour les élèves affectés, constituent le gain financier réalisé à titre de bénéfice. L'ardoise s'élève à près d'une centaine de milliard de francs CFA par an. On peut donc affirmer que l'État est le premier parent des élèves du

---

<sup>6</sup> Issu de l'école normale

<sup>7</sup> y compris les salaires du personnel administratif, technique et enseignant

privé. Ne serait-ce qu'à ce titre, il est en droit d'imposer que les enseignants qui y sont utilisés aient une qualification suffisante. Il suffirait de conditionner la qualité d'établissements qui reçoivent les affectés de l'État au respect de cette exigence. Par ailleurs, le système éducatif pourrait encourager les étudiants à se former à titre privé ; ce qui pourrait leur garantir un meilleur traitement salarial. Au total, l'on peut aisément parvenir à surmonter toutes les difficultés sur le chemin qui consiste à résoudre la question des enseignants sans qualification professionnelle. Mais la résolution est avant tout politique car seule une volonté des décideurs peut obliger par voie de droit les promoteurs des établissements privés à former leurs enseignants.

### **Conclusion**

En définitive, nos investigations sur la situation dans laquelle se trouvent les enseignants sans qualification professionnelle nous a permis de faire un certain nombre d'observations qui répondent à nos questions de recherche. Nous avons d'abord constaté que ce type d'enseignants de français a un de profil de formation extrêmement éclectique. Ils proviennent majoritairement d'études universitaires en Lettres Modernes sanctionnées du Diplôme d'études universitaires générales (D. E. U. G.) à la Maîtrise. D'autres parcours universitaires notamment des enseignants titulaires d'une licence ou d'une maîtrise dans des filières universitaires inconciliables avec l'enseignement de la langue française ont été enregistrés. L'incompatibilité de ces profils se trouve dans l'ensemble des aptitudes et des connaissances académiques requises en vue d'une orientation professionnelle propre à exercer ce métier.

En termes de proportion statistique des enseignants avec une qualification professionnelle insuffisante dans le système éducatif ivoirien, particulièrement au sein de la commune choisie pour mener l'enquête, nous avons constaté que ceux-ci sont largement majoritaires. Subséquemment, l'école ivoirienne ne peut s'en passer et espérer atteindre l'objectif présomptueux de la scolarisation obligatoire des enfants jusqu'à l'âge de seize ans.

Par contre, la présence de ces enseignants avec une formation professionnelle insuffisante est susceptible de porter lourdement atteinte à la valeur intellectuelle des enfants qui sont issus du secteur privé du secondaire ivoirien. C'est la raison pour laquelle, il nous a paru nécessaire de faire des propositions dans le sens de l'ouverture à l'Ecole normale supérieure d'une section privée et payante pour la formation au compte des établissements privés.

## Références bibliographiques

- Angers M. (1997), *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines*, Alger, CASBAH.
- Bogdan R., Taylor S. J. (1975), *Introduction to qualitative research methods*, Hoboken-New Jersey, Wiley
- Cuq J-P (2003), *Dictionnaire de didactique du français langue étrangère et seconde*, Clé international
- Hooffer P. (1956), *Pédagogie marianiste*, Paris, Edition originale.
- Hutmacher, W (1993), *Quand la réalité résiste à la lutte contre l'échec scolaire*, Genève, Service de la recherche sociologique, Cahier N°36
- Jolibert J. et al. (1984), *Former des enfants lecteurs*, Tome 1, Paris, Hachette.
- Laetitia Emerit, La notion de lieu de corpus : un nouvel outil pour l'étude des terrains numériques en linguistique, *Corela* [En ligne], 14-1 | 2016, mis en ligne le 16 juin 2016, consulté le 25 mars 2020. URL: <http://journals.openedition.org/corela/4594>; DOI: <https://doi.org/10.4000/corela.4594>
- Musgrove F., Taylors P. (1981), *Psychologie sociale de l'enseignement : Ce que les élèves attendent des enseignants*, Saint- Etienne, Bordas Pédagogie.
- Raynal F., Rieunier A. (2001), *Pédagogie, dictionnaire des concepts clés, apprentissage, formation, psychologie cognitive* Paris, EEF.
- Tardif, M., Lessard, C. (1999). *Le travail enseignant au quotidien. Expérience, interactions humaines et dilemmes professionnels*. Bruxelles : De Boeck Université.
- Texeront M., Leselbaum N. (1987) La formation des enseignants du secondaire. Quels enjeux, Les professions de l'éducation : recherches et pratiques en formation pp. 37-49
- DSPS (Direction des Stratégies, de la Planification et des Statistiques) L'annuaire statistique de l'enseignement secondaire [https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/annuaire\\_statistique\\_2017-2018-vf.pdf](https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/annuaire_statistique_2017-2018-vf.pdf)

## AUTEURS

**Kouadio Djeban YEBOUA** est Maître-assistant en Didactique de Grammaire et Linguistique du français au Département des Arts et Lettres à l'ENS d'Abidjan. La question des particularités de la pratique de la langue française sur l'espace linguistique ivoirien et les difficultés d'apprentissage de la française en général et la grammaire en particulier sont au cœur de son

champ d'investigation. La quasi-totalité de nos travaux de recherche y a été consacré. Les principales publications sont :

- « L'ambiguïté structurelle en français académique ivoirien », In Revue Ivoirienne des Lettres, Arts et Sciences Humaines, N°15, décembre 2011, pp 111- 126
- « La réduction infinitive de la subordonnée dans la phrase complexe, une échappatoire au mode subjonctif pour le locuteur du français académique ivoirien », In Revue Ivoirienne des Lettres, Arts et Sciences Humaines, N°20, décembre 2013, Tome 1, pp 50- 65
- « Etude d'un cas de difficulté de l'orthographe française chez les apprenants au collège : traitement des morphogrammes », In Revue de Littérature et d'Esthétique Négro-Africaines, N°14- 2014, volume 2, pp 434- 454

**Kouamé Emmanuel KOFFI** est Maître-assistant au Département des Arts et Lettres à l'École Normale Supérieure d'Abidjan. Il est chargé de cours de grammaire, de linguistique du français dans les filières de professeurs de lycée et de collège en Lettres Modernes et de didactique du français dans les filières des professeurs de Centre d'Animation et Formation Pédagogique (CAFOP)°. Ses axes de recherche se rapportent à la grammaire de texte et à l'analyse du discours mais aussi à la didactique du français. Dans cette perspective, il a publié un certain nombre d'articles parmi lesquels :

- « La modalisation dans le roman jeunesse ivoirien : éléments linguistiques et grammaticaux d'attrait à la lecture. », In Revue de la Littérature et d'Esthétique Négro-Africaines, Vol 1, N°15, 2015, pp 58-69
- « Éléments stylistiques de la communication persuasive dans les articles de journaux traitant de faits politiques en Côte d'Ivoire » In Revue de la Littérature et d'Esthétique Négro-Africaines, Vol 1, N°16, 2016, pp 13-21
- « Regard critique sur la situation d'apprentissage en français dans l'approche par compétences à l'école primaire ivoirienne », In Revue universitaire des Sciences de l'Éducation, N°3, EDUCI, décembre 2014, pp 7-23. Article en ligne sur le site [revue-ufhb-ci.org](http://revue-ufhb-ci.org).